



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-sixième session
13-19 mai 2010
Incheon (République de Corée)

**DATE, LIEU ET THÈME DE LA SOIXANTE-SEPTIÈME SESSION
DE LA COMMISSION (2011)**

(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

La présente note contient des indications sur la date et le lieu possibles de la soixante-septième session de la Commission, qui se tiendra en 2011, ainsi que des propositions pour le thème de la session. La Commission est invitée à formuler ses recommandations à ce propos.

1. Le présent document contient des suggestions faites par le secrétariat pour examen par la Commission à sa soixante-sixième session. La Commission souhaitera peut-être examiner la date, le lieu et le thème de sa soixante-septième session, qui aura lieu en 2011, et donner des directives à ce sujet au secrétariat.

A. Date et lieu

2. L'article premier du règlement intérieur de la Commission prévoit que celle-ci, agissant en consultation avec le Secrétaire général, formule des recommandations concernant la date et le lieu de sa session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social. Conformément à la procédure en vigueur, à chaque session, la Commission recommande que sa prochaine session se tienne en avril ou en mai de l'année suivante. Le Secrétaire exécutif fixe ensuite la date précise et le lieu de la session en consultation avec les membres et le Président de la Commission.

3. En outre, l'article premier du règlement intérieur de la Commission dispose que les sessions de la Commission se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, sauf recommandation contraire de la Commission.

* La soumission tardive du présent document est due au temps qu'il a fallu pour recueillir l'avis des États membres.

** Traduction non révisée.

B. Thème

4. Le thème de la soixante-septième session de la Commission devrait être fixé à la soixante-sixième session. La liste des thèmes des précédentes sessions figure en annexe.

5. Les deux thèmes ci-après sont soumis, pour examen, à la Commission :

a) Au-delà des crises : les perspectives à long terme pour la protection sociale et le développement en Asie et dans le Pacifique;

b) Vers l'intégration régionale : la connectivité au service d'un développement inclusif et résilient en Asie et dans le Pacifique.

1. Au-delà des crises : les perspectives à long terme pour la protection sociale et le développement

6. Les diverses crises de ces dernières années, et en particulier la crise économique, ont suscité un regain d'intérêt pour la protection sociale en tant qu'outil servant à absorber les chocs et à accélérer le rétablissement des populations les plus durement touchées. Une attention toute particulière a été consacrée aux risques et aux différentes formes de vulnérabilité découlant de ces crises, aussi les mesures de protection sociale prises actuellement sont-elles en général des interventions d'après-coup s'attaquant aux symptômes plutôt qu'aux causes profondes du problème. Il faut non seulement réfléchir aux différentes options viables qui existent pour faire face aux diverses formes de vulnérabilité et aux risques liés à la crise, mais aussi s'attaquer aux problèmes de nature plus structurelle, y compris l'exclusion sociale, la pauvreté chronique, et les inégalités qui demeurent profondément enracinées dans la région de l'Asie et du Pacifique.

7. La protection sociale ne doit pas seulement s'adresser à différents groupes sociaux en fonction de leur situation propre; elle doit aussi susciter des changements plus profonds en se concentrant sur les éléments structurels qui sont à l'origine de la vulnérabilité des groupes en question. La pauvreté et l'exclusion amplifient les effets de la crise, aussi la protection sociale doit-elle s'attaquer à la fois aux causes profondes et aux symptômes. Il convient en outre de placer la protection sociale dans le contexte plus large du développement social et des changements institutionnels.

8. Dans ce contexte, la protection sociale possède un vaste potentiel encore largement inexploité pouvant contribuer à mettre en place de meilleures stratégies de développement à long terme. Des programmes et des mesures de protection sociale bien conçus peuvent constituer à la fois : a) un outil défensif pour se prémunir contre différentes menaces et différents risques, en particulier pour les groupes les plus vulnérables; et b) une composante fonctionnelle de stratégies de développement visant à stimuler le développement économique et social. Il apparaît par exemple que les ménages bénéficiant d'une protection sociale adéquate sont mieux à même d'évaluer les risques auxquels ils font face et, partant, d'exploiter avec profit certaines possibilités commerciales qui n'auraient pas existé en l'absence de protection sociale. Il semble également que les économies dotées de systèmes de protection sociale bien conçus soient en mesure de surmonter plus rapidement les effets des chocs extérieurs.

9. Cela fait plusieurs années que le thème retenu pour la Commission n'a plus porté sur la dimension sociale du développement. La Commission a l'occasion de mener un débat de fond sur la façon dont la protection sociale peut influencer les risques et les différentes formes de vulnérabilité ainsi que le développement; la

Commission pourra ainsi jouer un rôle de pointe en faisant porter le débat sur les perspectives de long terme allant bien au-delà de la crise économique.

10. L'étude thématique commencerait par analyser certaines des causes de l'exclusion, de la pauvreté et de la vulnérabilité. Pourraient notamment être étudiés: les obstacles spatiaux et géographiques (dans le cas par exemple des zones rurales éloignées ou écologiquement fragiles); les taudis; l'accès limité ou inexistant à l'éducation, à l'emploi et aux biens productifs; les formes d'exclusion identitaires (fondées sur des motifs ethniques, religieux ou sexistes, ou encore des motifs liés à l'âge, à l'existence d'un handicap ou à l'état de santé); et les systèmes financiers et juridiques restrictifs. Ces obstacles seraient examinés non seulement en tant que phénomènes statiques, mais également en tant que processus dynamiques de nature individuelle (changements intervenant au cours de l'existence) ou collective (transformations démographiques et économiques affectant les communautés et les nations).

11. La partie principale de l'étude porterait sur la conception et la mise en œuvre d'instruments de protection sociale efficaces visant à surmonter et/ou éliminer les obstacles tout en contribuant au développement économique et social. L'étude s'inspirerait des enseignements positifs et négatifs qui ont pu être tirés dans la région de l'Asie et du Pacifique. Elle examinerait aussi la situation de certaines autres régions qui ont une longue expérience des politiques de protection sociale, comme par exemple l'Amérique latine. Elle examinerait également les différentes politiques et méthodes mises en œuvre actuellement, ainsi que leurs effets sur le développement socioéconomique, compte tenu de la diversité des conditions locales, des groupes cibles, des domaines d'intervention et des mécanismes d'exécution. Pourraient notamment être analysés les programmes d'assistance et d'assurance sociales, le subventionnement des services et les transferts d'espèce assortis de conditions. L'on examinerait aussi certaines questions telles que la couverture des systèmes de protection sociale, leur accessibilité financière, leurs implications macroéconomiques ainsi que leurs effets. L'étude examinerait aussi certaines solutions spécifiques pour la protection des travailleurs du secteur informel, qui sont majoritaires dans la plupart des pays en développement.

12. L'étude examinerait enfin les conditions propices qui doivent être mises en place pour garantir l'efficacité des programmes et mesures de protection sociale, s'agissant en particulier des dispositifs institutionnels et des systèmes réglementaires et juridiques, ainsi que des mécanismes d'autonomisation de la personne, y compris le renforcement des cadres fondés sur les droits. L'étude examinerait ainsi la façon d'intégrer ces différentes approches dans des politiques sociales cohérentes prévoyant non seulement des mesures correctives à court terme, mais également la mise en place de capacités à long terme pour bâtir dans la région des sociétés plus résilientes, plus inclusives et plus durables. En plus de dégager certaines mesures envisageables et de promouvoir la coopération régionale entre les États membres de la CESAP, les travaux de la Commission serviraient également à fixer l'orientation à long terme du programme de développement social du secrétariat.

2. Vers l'intégration régionale: la connectivité au service d'un développement inclusif et résilient

13. Les successives crises énergétique, alimentaire et économique-financière de la deuxième moitié de la décennie écoulée, conjuguées aux préoccupations croissantes que provoquent les problèmes environnementaux et les changements climatiques, ont remis en question certains postulats fondamentaux sur lesquels s'appuyaient la vision et la stratégie de la région de l'Asie et du Pacifique en matière de développement, notamment sur le point de savoir dans quelle mesure les marchés régionaux peuvent

être développés pour devenir complémentaires des marchés occidentaux traditionnels et pour assurer la croissance à l'avenir. Les changements qui sont en cours traduisent l'interdépendance croissante des pays de la région, à la fois pour renouer avec la croissance et pour créer une plus forte convergence entre la région et la communauté mondiale face aux déséquilibres économiques et sociaux. Renforcer la connectivité régionale est essentiel pour opérer ces changements à mesure que l'intégration régionale se concrétise.

14. Au cours de la décennie écoulée, le commerce et les investissements transfrontières entre pays de la région Asie-Pacifique ont connu une croissance considérable. Les pays économiquement plus avancés ont transféré leur industrie manufacturière traditionnelle à forte intensité de main-d'œuvre vers les pays en développement et les pays les moins avancés, tandis que chez eux ils investissaient dans l'économie du savoir fondée sur les technologies et les services de pointe. Ce processus, conjugué au développement du commerce entre États, a permis un relèvement plus rapide après la crise économique-financière mondiale. Bien que sa progression varie d'une sous-région à l'autre, l'intégration régionale s'accélère, facilitée qu'elle est par le développement du commerce (par exemple des produits de base), l'amélioration des infrastructures, et les connexions financières et informationnelles que rend possible l'utilisation plus large des technologies de l'information et de la communication. L'intégration économique a pour corollaire une intégration sociale favorisée par la mobilité de la main-d'œuvre et par le tourisme, ce qui fluidifie la circulation des personnes, des idées et des cultures par delà les frontières.

15. Une étude sur ce thème permettrait d'évaluer la situation de la connectivité dans différentes sous-régions, afin d'identifier les lacunes à combler et les possibilités à exploiter, tout d'abord dans les pays de chaque sous-région, et ensuite dans les différentes sous-régions. Des grands indicateurs de connectivité (en termes économiques, sociaux et infrastructurels) seraient élaborés, et l'on analyserait les points de convergence et de divergence entre les stratégies et politiques nationales et sous-régionales visant à renforcer la connectivité. Il s'agira notamment de stratégies visant à renforcer la capacité de rendre plus efficaces les connexions existantes et d'en créer de nouvelles. Les stratégies émergentes, le développement du commerce et des investissements intrarégionaux, et le renforcement de la coopération en matière de transfert de technologie seront pris en considération pour esquisser une vaste feuille de route régionale mettant la connectivité au service de l'intégration régionale.

Annexe

Liste des thèmes retenus pour les précédentes sessions de la Commission
(de la quarantième à la soixante-sixième)

<i>Session</i>	<i>Année</i>	<i>Thème</i>
40	1984	La technique au service du développement
41	1985	La technique au service du développement
42	1986	Mise en valeur des ressources humaines
43	1987	Mise en valeur des ressources humaines
44	1988	Mise en valeur des ressources humaines
45	1989	Restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
46	1990	Restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
47	1991	La restructuration industrielle en Asie et dans le Pacifique, dans l'optique en particulier du renforcement de la coopération régionale
48	1992	La coopération économique régionale dans la région de la CESAP: perspectives, priorités et grandes options
49	1993	Expansion des investissements et du commerce intrarégional pour renforcer la coopération et le développement économiques régionaux
50	1994	Le développement infrastructurel, clé de la croissance économique et de la coopération économique régionale
51	1995	Renforcement de la coopération régionale pour la mise en valeur des ressources humaines, eu égard en particulier aux incidences sociales d'une croissance économique durable en Asie et dans le Pacifique
52	1996	Dépaupérisation et développement durable en Asie et dans le Pacifique
53	1997	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle: atouts et enjeux pour la CESAP
54	1998	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle: perspectives de développement social
55	1999	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle: technologie informationnelle, mondialisation, sécurité économique et développement

<i>Session</i>	<i>Année</i>	<i>Thème</i>
56	2000	Le développement par la mondialisation et le partenariat au XXI ^e siècle: perspective Asie-Pacifique d'intégration des pays en développement et des économies en transition au système commercial international sur une base juste et équitable
57	2001	Pour un développement équilibré des zones urbaines et rurales et des régions dans les pays de l'Asie et du Pacifique
58	2002	Développement social durable en période de mondialisation rapide: enjeux, possibilités et grandes options
59	2003	Intégrer les préoccupations économiques et sociales, spécialement le VIH/sida, dans les activités visant à répondre aux besoins de la région
60	2004	Face aux défis d'une époque de mondialisation rapide, renforcer la coopération régionale pour le développement
61	2005	Mise en œuvre du Consensus de Monterrey dans la région de l'Asie et du Pacifique: œuvrer pour la cohérence et la cohésion
62	2006	Renforcer la coopération régionale en matière de développement des infrastructures, notamment pour la gestion des catastrophes
63	2007	Développement des systèmes de santé dans le contexte du renforcement de la croissance économique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique
64	2008	Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique
65	2009	Vers une agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région Asie-Pacifique
66	2010	Relever les défis liés à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement : Promouvoir un système financier stable et porteur; et Croissance verte : technologies et financement pour une croissance économique écologiquement viable

- - - - -